

Zone	Secteurs	Définitions
U	Ua	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien dense des autres bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres-ravins
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
Urbanisme	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Uj	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurant
	Uj	Secteur destiné aux activités économiques
	Uj	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
AU	UAUa	Urbanisation future à dominante résidentielle
	UAUj	Urbanisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées à conserver d'habitat
Agricole	Aa	Secteur agricole urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat (peuvent d'habitat) dont des activités de maraîchage
	Ag	Secteur agricole à forte valeur patrimoniale à protéger
	Ag	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités agricoles non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recourant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
N	Na	Secteur de l'Écologie du Porcheau
	Nf	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nf	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées à conserver d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone rurale
	Nj	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour les habitages de loisirs et de tourisme
	Nj	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour le sport et activités de loisirs liés à la nature
	Nj	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
	Nj	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités sportives, récréatives, culturelles et récréatives
	Nj	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités sportives, récréatives, culturelles et récréatives
	Nj	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités sportives non récréatives ou forestières

Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

**LEGENDE**

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et (P) CAP (point de vue)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
Département de l'Indre

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

**4.3.3. Règlement graphique CLERE-DU-BOIS Sud-Ouest**

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry

Le Président  
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Davailon  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

